

Messieurs,

Je vous contacte pour vous faire part de mes commentaires et inquiétudes concernant le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'aérodrome de la vile de Le Blanc.

J'ai débuté le parachutisme en 2002 au sein de l'EFPP Le Blanc et y suis moniteur fédéral et initiateur depuis 2010. J'y ai donc effectué plusieurs milliers de sauts en plus de 20 ans. Je pense donc avoir une bonne vision du terrain, et de la pratique du parachutisme sur cet aérodrome.

Je tiens tout d'abord à rappeler que le principal danger lié à la pratique de ce sport est la présence d'obstacles de toute nature (bâtiments, forêt, haies, clôtures, relief, lignes électriques, plans d'eau...). Un critère majeur sinon le plus important est donc la nécessité d'avoir une zone dégagée d'obstacle. Un parachute se pilote, il s'oriente, mais reste contraint à différents facteurs pour permettre de se poser en sécurité: les conditions de vent et de visibilité, le point de largage de l'avion qui bien que précis peut être inadapté, la présence d'une zone dégagée de tout obstacle. Un parachutiste, lorsqu'il se pose va parcourir de quelques mètres à de 150 à très basse hauteur (moins de 10m du sol) selon le type de parachute utilisé et la pratique. Vous comprendrez que cela nécessite de la place.

Le projet prévu laisse une zone où se poser qui est extrêmement petite, et donc dangereuse. Un parachutiste va chercher en général à se poser face au vent (mais surtout dans une zone dégagée de tout obstacle). Cela signifie que le sens du poser va constamment changer et être adapté aux conditions météorologiques. Il est ici important de rappeler qu'un obstacle (en l'occurrence bâtiments et forêts et a fortiori panneaux...) va créer des turbulences sur une distance équivalente à plusieurs fois la hauteur de l'obstacle et qui sont très dangereuse pour le parachutiste. Chacun garde donc une marge importante pour éviter ces turbulences, et l'obstacle. Ainsi, la taille réellement exploitable de la zone d'activité est bien plus réduite que les contours qui sont dessinés sur les plans.

Un critère de sécurité important est, outre une taille suffisante du terrain, la possibilité de se poser dans des zones dégagées aux alentours s'il est impossible de rejoindre la zone de poser. La présence de panneaux photovoltaïques concentre ainsi la zone d'activité à une portion réduite devant les bâtiments et éloigne la très grande majorités des zones de dégagement, "hors zone", ce qui les rend inexploitable au besoin.

Un parachutiste, selon son expérience, et son matériel arrivera donc avec une vitesse par rapport au sol allant de quasi nulle à plus de 80km/h à basse altitude.

On apprend à un parachutiste à diriger son parachute pour se poser là où il le décide, mais cela demande de la pratique, beaucoup de pratique pour acquérir cette compétence et tout le monde n'y parvient pas parfaitement, et chacun peut commettre une erreur et ne pas pouvoir se poser là où il l'a voulu. Il y a des aléas. Le grand terrain a toujours permis aux élèves et aux pratiquants peu expérimentés de se poser en sécurité dans une zone non stressante car grande. Cela a également toujours permis aux expérimentés de se poser en sécurité.

L'implantation de ces panneaux rend cet espace extrêmement dangereux si un parachutiste n'a d'autre choix que de s'y poser:

- par la présence d'une clôture, elle aussi un obstacle,

- par la dureté et la forme des panneaux en cas de choc,
- par la densité des panneaux empêchant de se poser entre.

Immanquablement, si l'activité de parachutisme est maintenue, un parachutiste se posera sur les panneaux. Je vous laisse imaginer les conséquences physiques et matérielles outre les questions de responsabilité en décollant. Qui sera responsable, qui paiera?

L'implantation de panneaux va ainsi rendre l'activité de parachutisme impossible car:

- le club ne voudra pas risque de mettre en péril la sécurité de ses pratiquants,
- les pratiquants ne voudront pas risquer de se mettre en péril,
- les questions d'assurance, si pesantes déjà vont avoir un poids insupportable en raison de l'augmentation du risque,
- je doute que les autorités délivreront une autorisation d'activité en raison de l'accroissement du risque.

A titre personnel et malgré ma grande expérience, je refuserai de sauter sur cette zone pour ma propre sécurité et a fortiori d'y enseigner.

Cela signifie la fin d'une activité au sein du tissu social et touristique de la ville avec plusieurs emplois perdu, un nombre conséquent de visiteurs en moins et qui participaient à l'activité économique et touristique de la ville.

Les autres activités de l'aérodrome vont souffrir de la même façon. Un avion ou tout autre aéronef, peut rencontrer un problème technique ou autre et ne pas pouvoir se poser sur la piste. Le terrain, vaste, est une sécurité pour le décollage et l'atterrissage des avions. La zone d'implantation des panneaux supprime tout dégagement pour les avions.

L'utilisation de panneaux photovoltaïques est intéressante et je l'encourage mais d'autres terrains doivent être disponibles autour de la ville ou à défaut il faudrait une implantation réduite de moitié pour maintenir un niveau de sécurité satisfaisant.

Je demeure à votre disposition pour toute précision.

Meilleures salutations.

Gaël Loireau